

SÉANCE DU 18 MAI 2021

21-05-091

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERITConseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PATRIMOINE

EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LIBOURNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA FLÈCHE, DU CLOCHER ET DES FAÇADES EXTÉRIEURES DE L'ÉGLISE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant inscription de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 9 mai 1997,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment

dans le cadre des contrats en cours,

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le

Securisation et un démontage

ID : 033-213302433-20210518-D_21_05_091-DE

Considérant le péril imminent, nécessitant, fin 2019, une mise en sécurité de l'édifice et un démontage en urgence du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste, édifice culturel et patrimonial de Libourne, à l'origine de la campagne de travaux nécessaires sur ce monument classé,

Considérant l'avis favorable au démontage de la flèche émis par Madame La Préfète pour la Direction Régionale des Affaires culturelles, le 12 février 2020, et la concertation engagée sur les travaux à envisager sur ce monument avec les services de l'État,

Considérant la politique de soutien apportée par la Région Nouvelle Aquitaine aux projets des collectivités locales en matière de valorisation du patrimoine,

Considérant l'urgence des travaux à entreprendre sur le monument et sa situation au coeur de la bastide libournaise, dans un quartier nécessitant une requalification urbaine, notamment par une mise en valeur de la place attenante à l'église et de ses abords, pour un budget global, pluriannuel et prévisionnel d'investissement de l'ordre de 12 327 532 € HT,

La Ville de Libourne a décidé d'entamer les travaux de restauration de son clocher par le remontage de la flèche et la restauration de l'ensemble des façades de l'édifice, en deux phases de travaux :

- Restauration du clocher et remontage de la flèche de septembre 2021 à février 2023 pour un montant estimé à 3 300 000.00 € HT
- Restauration de l'ensemble des façades de l'édifice de mars 2023 à juin 2024 pour un montant estimé à 1 785 000.00 € HT

Considérant le coût des travaux de restauration de l'édifice estimé à 5 085 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre et frais annexes et hors travaux de rénovation intérieure comme aménagement urbain des abords),


Considérant la désignation du maître d'œuvre de ce projet,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux sur l'édifice		Etat		
1ère tranche : restauration du clocher et remontage	3 300 000,00 €	Etat (Dsil- Drac)	1 669 125,00 €	29,78 %
2 ^e tranche : Restauration des façades extérieures	1 785 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	300 000,00 €	5,35 %
Maîtrise d'oeuvre et interventions diverses (AMO, SPS,...)	518 901,67 €	Autofinancement Ville	3 634 776,67 €	64,87 %
TOTAL	5 603 901,67 €		5 603 901,67 €	100,00%

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mai 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 25/05/2021
Reçu en préfecture le 25/05/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210518-D_21_05_091-DE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel relatifs aux travaux de l'édifice
- à solliciter un soutien financier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 300 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
26 mai 2021
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210518-D_21_05_091-DE